



20/06 AU 19/09 JE DÉPOSE MON
PROJET AVEC PDF
SUR ADUM

L'AXE INTERNATIONAL TRANSMET AU FSD LES
SUJETS EN TROIS LOTS : 17 JUILLET, FIN AOÛT
ET, EN SEPTEMBRE

01/12
DIFFUSION DES SUJETS

01/12
OUVERTURE DU PORTAIL DES
CANDIDATURES

SUJETS "SOUS RÉSERVE" TRANSMIS
PAR LE FSD ET PAR L'AXE
INTERNATIONAL

SUJETS VALIDÉS TRANSMIS PAR L'AXE
INTERNATIONAL

• SI MON LABORATOIRE N'EST
PAS CLASSÉ "ZRR"

• SI MON LABORATOIRE EST CLASSÉ
"ZRR"

• SI MON LABORATOIRE
CENTRALE SUPÉLÉC OU CEA
N'EST PAS "ZRR"

• SI MON LABORATOIRE EST
AUTRE QUE CELUI DE CENTRALE
SUPÉLÉC OU DU CEA ET N'EST
PAS CLASSÉ "ZRR"

- MON UNITÉ DE RECHRECHE DOIT
REPLIR UN FORMULAIRE ET SIGNER
AVEC LE DOCTORANT DES CLAUSES PI
POUR CHAQUE CANDIDAT ET
L'ENVOYER À L'AXE DÈS QUE POSSIBLE
JE PEUX COMMENCER À SÉLECTIONNER
DES CANDIDATS.ES AU FUR ET À
MESURE

JE TRANSMETS AU FSD LES PIÈCES NÉCESSAIRES
À LA LEVÉE DES RÉSERVES ET J'EN INFORME
L'AXE INTERNATIONAL DE LA MAISON DU
DOCTORAT

- JE CONTACTE MON LABORATOIRE QUI
EFFECTUE UNE DEMANDE
D'AUTORISATION D'ACCÈS À MON
CANDIDAT AU FSD AUQUEL IL EST
RATTACHÉ DÈS QUE POSSIBLE
- J'INFORME L'AXE INTERNATIONAL DE
L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA
PROCÉDURE

- MON UNITÉ DE RECHRECHE DOIT
REPLIR UN FORMULAIRE ET
SIGNER AVEC LE DOCTORANT DES
CLAUSES PI POUR CHAQUE
CANDIDAT ET L'ENVOYER À L'AXE
DÈS QUE POSSIBLE
JE PEUX COMMENCER À
SÉLECTIONNER DES
CANDIDATS.ES AU FUR ET À
MESURE

AUCUNE DÉMARCHÉ N'EST
NÉCESSAIRE

21/01
DATE LIMITE DU DÉPÔT DES CANDIDATURES

FIN FÉVRIER: AVIS
FSD/HFDS

FIN FÉVRIER/ DÉBUT MARS : DATE LIMITE DES
RETOURS DES AVIS À L'AXE PAR LES ÉCOLES
DOCTORALES

MI-MARS : TRANSMISSION DE LA LISTE DES
ADMISSIBLES AU CSC POUR LA SÉLECTION
FINALE

MI-JUIN: PUBLICATION DES RÉSULTATS PAR LE CSC

1ère étape

Evaluation du
projet par le
FSD/HFDS
Juil-Nov

2ème étape

Evaluation du
Couple:
sujet/candidat
par le FSD/HFDS
fin janv- fin fév
(prévisionnel)

Demande
d'autorisation
d'accès à effectuer
par l'Unité de
Recherche auprès
du FSD si cette
dernière est
classée en "ZRR"

DES QUESTIONS ?

Q : Comment faire pour que mon sujet soit publié rapidement?

R : Il faudrait soumettre le sujet avec un descriptif de **20 lignes** et **sous format PDF**, sur **ADUM**, idéalement en **juillet/août, en renseignant la GS (Graduate School) et la tutelle principale du laboratoire (CentraleSupélec, CEA...).**

Rappel : les délais FSD/HFDS sont prévisionnels (2 mois minimum)

Q : Puis-je accueillir un doctorant CSC sans l'avis du FSD? **R :** Dans le cadre du partenariat CSC-UPSaclay, l'axe international de la Maison du doctorat se charge de soumettre le sujet et le dossier du candidat si nécessaire au FSD pour traitement sauf, pour les demande d'accès au laboratoire classé en "ZRR".

L'accueil d'un doctorant CSC n'est possible qu'après un avis favorable du FSD.

Q : Comment faire pour que mon candidat soit accueilli dans de bonnes conditions?

R :

1. Il faudrait émettre un avis favorable aux bons candidats sur ADUM au fur et à mesure du dépôt des candidatures.
 2. Il faudrait contacter l'Unité de Recherche pour qu'elle dépose une demande d'accès auprès du FSD si cette dernière est classée en "ZRR", pour tous les candidats sélectionnés.
- > Si l'avis rendu sur votre sujet est "réservé" et que votre Unité de Recherche n'est pas classée en "ZRR", elle doit remplir un formulaire par candidat et signer des clauses de propriété intellectuelle si nécessaire et les transmettre à l'axe international doctorat en fin janvier.

NB : ces documents seront envoyés à tous les directeurs de thèse et à toutes les écoles doctorales.